

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS2/6

22 février 1996

(96-0674)

Original: anglais

ETATS-UNIS - NORMES CONCERNANT L'ESSENCE NOUVELLE ET ANCIENNE FORMULES

Notification d'un appel des Etats-Unis présentée conformément au paragraphe 4 de l'article 16 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends

La notification ci-après, datée du 21 février 1996, adressée par les Etats-Unis à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée aux Membres. Le même jour, une déclaration d'appel a été déposée auprès de l'Organe d'appel conformément aux Procédures de travail pour l'examen en appel.

Conformément à l'article 16 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, les Etats-Unis notifient à l'Organe de règlement des différends leur décision de faire appel du rapport du Groupe spécial chargé d'examiner l'affaire "*Etats-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules*" (WT/DS2/R). Une déclaration d'appel est jointe à la présente communication.

Déclaration d'appel

Conformément à l'article 16 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends et à la règle 20 des Procédures de travail pour l'examen en appel, les Etats-Unis notifient leur décision de faire appel, auprès de l'Organe d'appel, au sujet de certaines questions de droit couvertes par le rapport du Groupe spécial intitulé *Etats-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules* (WT/DS2/R) et de certaines interprétations du droit données par ce Groupe spécial.

Les Etats-Unis demandent que l'Organe d'appel examine l'interprétation du droit donnée par le Groupe spécial en ce qui concerne l'article XX du GATT de 1994. A leur sens, le rapport donne à penser que le Groupe spécial a mal interprété cet article. Les Etats-Unis considèrent en particulier que la constatation selon laquelle l'article XX g) ne s'applique pas aux mesures en question est erronée et indique que cet article a été mal interprété.